

**Intervention de Fabien SUDRY, préfet de Saône-et-Loire**  
**Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat devant le Conseil général de**  
**Saône-et-Loire le vendredi 21 juin 2013**  
(Seul le prononcé fait foi)

Je voudrais pour commencer, Monsieur le président, vous remercier pour votre aimable invitation. J'apprécie que, en Saône-et-Loire, l'usage se soit perpétué de voir le représentant de l'Etat convié à s'exprimer chaque année devant l'assemblée départementale pour présenter le rapport d'activité des services de l'Etat.

Je veux y voir la marque de notre coopération dans de nombreux domaines au moment où le gouvernement travaille pour instaurer un pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales de notre pays.

Ce matin, je suis accompagné des membres de l'équipe préfectorale et des principaux responsables des services de l'Etat dans le département. Présent depuis moins de trois mois en Saône-et-Loire, c'est aussi en leur nom que je m'exprime devant vous pour vous dire la fierté qui est la mienne de diriger l'action des services de l'Etat entouré de professionnels pleinement engagés dans leurs missions de service public.

Sachez que nous sommes tous très conscients du privilège de vivre et de travailler sur cette belle terre de Saône-et-Loire en Bourgogne du Sud (Bourgogne Creative), terre d'équilibre et de diversité, aux paysages incomparables et au patrimoine étonnamment préservé, disposant par sa situation et ses solides traditions industrielles, agricoles et artisanales, d'atouts de premier ordre dans l'attractivité des territoires, mais aussi terre où se sont enracinés depuis des siècles les grands courants de pensée qui ont forgé l'identité de notre pays.

Les enjeux de politique publique y sont passionnants et nous sommes déterminés à y apporter notre contribution, dans la tradition républicaine d'un Etat ouvert aux préoccupations de tous.

La France a la chance de pouvoir disposer-je crois que l'on ne le dit peut être pas assez car c'est un atout dans cette période un peu troublée- non seulement par tradition mais aussi au prix d'efforts renouvelés, d'une administration désintéressée, loyale et je le pense compétente, au service du pays, de sa cohésion sociale et nationale, ainsi que du respect des lois et du pacte républicain. Beaucoup de pays aimeraient sans doute disposer d'une telle organisation qui s'est forgée au fil de notre histoire, et qui demeure garante, par delà les péripéties, de la continuité de notre nation.

### **L'Etat en Saône-et-Loire**

L'Etat dans le département, je commencerai par là, vous le connaissez bien car vous travaillez avec nombre de ses collaborateurs au quotidien. Je ne me livrerai pas à de longs développements pour vous le présenter. Permettez- moi de vous en rappeler les principales caractéristiques.

En matière de personnels, l'Etat, c'est 11 387 agents (sans compter les personnels des établissements de santé et les personnels des sociétés et établissements publics comme la SNCF, ERDF ou la Poste), ce qui fait de lui, et d'assez loin, le premier employeur de Saône-et-Loire, et représente de l'ordre de 650 millions d'euros de masse salariale (hors pension) et de crédits de fonctionnement injectés directement dans l'économie départementale. Près des deux tiers des agents de l'Etat sont employés par le ministère de l'éducation nationale, le deuxième groupe en nombre étant constitué par les effectifs du ministère de l'intérieur avec l'administration territoriale, la police nationale et la gendarmerie nationale.

Le troisième groupe est celui des personnels militaires et civils de la défense avec le lycée militaire d'Autun et de la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône. A cet égard, je pense pouvoir me faire le porte parole de notre assemblée pour saluer l'engagement au service de notre drapeau et de nos armes des 150 militaires de la base pétrolière qui ont été appelés en mission au Mali dans le cadre de l'opération Serval. Un premier contingent est rentré début juin; une relève est programmée pour octobre. Nous sommes tous du fond du cœur à leurs côtés dans ces missions ô combien périlleuses au service du pays.

Dans le domaine des flux financiers, les ordres de grandeur sont là aussi significatifs. En 2012, l'Etat aura versé 425 millions d'euros de concours aux collectivités territoriales auxquels s'ajoutent environ 20 millions d'euros de subventions directes d'équipement ou de fonctionnement et 250 millions d'euros de prise en charge diverses, d'origine européenne ou nationale, dans le domaine de l'agriculture, de l'emploi, de la cohésion sociale et de la formation.

L'Etat sur le territoire du département, ce sont aussi des investissements qui sont destinés à améliorer le cadre de vie ou à moderniser ses propres services car, même si les collectivités représentent une part majoritaire des investissements publics, près des 2/3 au niveau national, l'Etat n'en est pas pour autant devenu totalement absent.

C'est ainsi qu'en Saône-et-Loire, les principaux investissements directs de l'Etat sous sa maîtrise d'ouvrage concernent actuellement, je les mentionne rapidement :

- l'aménagement du tronçon Droux-Cortelin de la RCEA à la jonction avec l'autoroute A 6 pour un total de travaux de 56 millions d'euros, le planning étant pour le moment respecté avec une prévision de fin de chantier à la mi-2015,

- l'agrandissement et le réaménagement complet du palais de justice de Chalon sur Saône pour un total de 31 millions d'euros, la fin des travaux, bien avancée, étant programmée pour la fin 2014 au plus tard,

- la rénovation de la caserne des essences à Chalon sur Saône pour 13 millions d'euros, les travaux étant en passe de se terminer.

Mais l'Etat intervient aussi par l'intermédiaire de ses établissements publics et de ses opérateurs dans le domaine des infrastructures de base, autoroutières, ferroviaires, électriques et, à ce titre, je me contenterai seulement de citer à titre d'exemple la rénovation en cours par RFF de la section de la voie ferrée Paray le Monial /Montceau-les-Mines/ Montchanin pour 46 millions d'euros, travaux qui se terminent et participent directement à l'attractivité du centre du département.

Mais sachez, mesdames et messieurs les conseillers généraux, que les services territoriaux de l'Etat sont également engagés dans un réel effort de rationalisation de leurs

moyens, afin de participer à la maîtrise de la dépense publique, et contribuer ainsi au désendettement de notre pays, gage du maintien de sa pleine souveraineté. C'est ainsi que si l'on exclut les secteurs prioritaires de la justice, de l'éducation et de la sécurité, les services départementaux de l'Etat, intégrant dans le périmètre les services préfectoraux, les trois directions départementales interministérielles et la direction départementale des finances publiques, ont connu depuis 3 ans une réduction de 152 postes, ce qui est loin d'être négligeable. Cette évolution nécessite, vous le comprenez volontiers, un effort permanent portant sur l'adéquation des moyens aux missions et je voudrais remercier, si vous m'y autorisez, les fonctionnaires de l'Etat qui, par leur sens du service public, s'impliquent dans ce processus exigeant.

Cette rationalisation touche aussi l'équipement, la réduction du parc automobile et l'immobilier de l'Etat, avec une réduction des surfaces occupées par fonctionnaire pour se rapprocher de la norme nationale recommandée.

Cette évolution passe enfin par un effort vigoureux de modernisation de l'action publique, que le Premier ministre souhaite accélérer dans le cadre du comité interministériel de modernisation de l'action publique, en lien avec l'acte 3 de la décentralisation. Cette modernisation s'appuiera notamment sur la simplification attendue par tous les acteurs et par une généralisation des procédures et démarches administratives en ligne, à l'instar de ce qui a déjà été conduit sur la télé déclaration fiscale, sur le système télépac pour le paiement des aides européenne aux agriculteurs, sur la télétransmission des actes des collectivités, sur la dématérialisation des pièces comptables engagée les services financiers de l'Etat, le procès verbal électronique, ou bien encore les modifications en ligne des déclarations des associations de la loi de 1901, pour ne citer que quelques exemples.

Mais si nos concitoyens souhaitent un Etat exemplaire dans la gestion publique, ils attendent aussi de nous de la proximité et de l'accessibilité, comme pour les collectivités.

Cette proximité, les services de l'Etat, dans un cadre pourtant contraint, s'efforcent de la maintenir dans le département, même si quelques réajustements s'avèrent parfois nécessaires. En matière de proximité, je pense ici notamment aux sous-préfectures, aux 53 communautés de brigades et brigades territoriales de gendarmerie, aux 4 circonscriptions de sécurité publique, aux 3 unités territoriales de la direction départementale des territoires, ou aux 33 implantations de la direction des finances publiques, sans parler des 13 relais de service public auquel l'Etat contribue.

## **Les actions de l'Etat en 2012**

Je souhaite maintenant puisque la présentation du rapport d'activité devant l'assemblée départementale, c'est un peu, toute proportion gardée, la déclaration de politique générale du préfet concernant les services de l'Etat, articuler mon propos autour de la présentation des quelques grandes politiques qui structurent l'action de l'Etat en Saône-et-Loire, pour répondre aux besoins de nos concitoyens. J'évoquerai successivement les domaines suivants :

- d'abord l'emploi et l'économie,
- ensuite l'éducation et la jeunesse,
- la sécurité et l'ordre républicain,

-l'aménagement et le développement durable des territoires, et le soutien à l'agriculture,  
-et, enfin, la cohésion sociale.

En ce milieu d'année, je ne m'interdirai pas de jeter un regard sur les premiers mois de 2013 et sur les perspectives pour demain.

1. Cela ne vous surprendra pas, dans le contexte que nous connaissons, les services de l'Etat sont entièrement mobilisés sur la mise en œuvre de la **politique nationale de l'emploi** et s'impliquent aux côtés des collectivités dans les actions de développement économique. C'est notre priorité absolue ; c'est ma priorité.

En matière d'emploi, la Saône et Loire n'échappe pas à la tendance à la dégradation du marché du travail qui est constatée depuis deux ans et demi environ. Le taux de chômage est de 9,7 %, légèrement inférieur au taux national de 10,2%, et il se détériore un peu moins vite qu'au niveau régional, sans doute du fait d'un tissu économique diversifié et d'une meilleure résistance du secteur industriel. Les publics les plus touchés sont les femmes, les seniors et les jeunes.

L'action des services de l'Etat dans le domaine de la politique de l'emploi prend diverses formes.

Il s'agit d'abord d'atténuer la hausse du chômage en maintenant dans l'activité les personnes les plus éloignées de l'emploi. Tel est l'objet notamment des contrats aidés dont la durée a été rallongée pour favoriser une meilleure insertion. 4170 contrats ont été signés en 2012 dans les secteurs marchands et non marchands dont 936 cofinancés avec le Conseil général, ce qui représente au total une dépense pour l'Etat de 11,9 millions d'euros. Les actions menées au titre de l'insertion par l'économie participent également à cet objectif, avec un soutien sur 2012 de 1,4 millions d'euros pour environ 400 postes dans les chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion ou bien les associations intermédiaires.

Ce programme de solidarité que constituent les contrats aidés se prolonge sur 2013 avec un volume de contrats qui devrait être du même ordre, voire supérieur.

En matière d'emploi, l'Etat intervient également pour permettre aux entreprises de passer le cap des difficultés conjoncturelles en préservant si possible les capacités de travail. Le dispositif du chômage partiel participe directement à cet objectif; le nombre d'heures indemnisées par l'Etat est passé de 145 982 heures en 2011 à 200 359 heures en 2012, soit une augmentation de 37%. Cette progression des heures indemnisées se poursuit sur le début de cette année.

Les services de l'Etat s'efforcent par ailleurs d'anticiper les difficultés en concertation étroite avec les milieux professionnels et les entreprises. C'est ainsi que je réunis à la préfecture tous les quinze jours une cellule de veille et d'alerte qui rassemble le directeur des finances publiques, le directeur de la Banque de France, le directeur de l'Urssaf, la Direccte et Pôle emploi pour faire le point des difficultés signalées et tenter d'intervenir le plus en amont possible, comme nous l'avons fait récemment sur le dossier délicat du redressement judiciaire d'OXXO avec une offre de reprise qui limite les conséquences sur l'emploi. Cette action est bien sûr, par nature, discrète. Elle se mène sous l'égide du commissaire régional au redressement productif, et en concertation avec les procureurs et les juridictions commerciales

qui suivent les procédures de redressement. Les moyens d'actions sont ceux des remises éventuelles de créances publiques et sociales (49 plans d'apurement examinés en 2012), de la médiation du crédit (68 nouveaux dossiers traités en 2012), des prêts du FDES ou éventuellement du CODEFI pour les dossiers les plus importants.

Lorsque malheureusement les licenciements deviennent inévitables, les administrations de l'Etat et Pôle emploi restent là encore bien présentes pour favoriser les réinsertions professionnelles, en participant aux cellules de reclassement dans le cadre des plans de sauvegarde pour l'emploi et en gérant le dispositif dit de sécurisation professionnelle qui s'adresse à 814 personnes à la fin avril 2013 dans le département. Malgré une conjoncture difficile, le taux des débouchés vers l'emploi se situe dans le département à un niveau honorable par rapport aux moyennes.

Concernant les sites concernés par des difficultés importantes, l'intervention de l'Etat poursuit un objectif plus économique, à travers les conventions de revitalisation des sites. 7 conventions de revitalisation économique ont été suivies en 2012 avec une animation assurée par les sous-préfets. 5 nouvelles conventions ont été prescrites depuis le début 2013.

Depuis quelques mois, les services de l'Etat sont en outre mobilisés sur deux dispositifs innovants et opérationnels :

-en premier lieu, les emplois d'avenir à destination des jeunes, peu ou pas qualifiés, qui répondent à une véritable urgence sociale (il y a 3700 jeunes qui ne disposent d'aucune qualification dans le département et qui sont donc éligibles aux emplois d'avenir). Ces contrats sont de vrais contrats de travail de 3 ans maximum qui bénéficient d'un soutien substantiel de l'Etat dans les activités d'utilité publique et sociale, mais aussi dans certains domaines du secteur marchand qui peinent parfois à trouver de la main d'œuvre. Au plan national, 100 000 emplois sont attendus en 2013. En Saône-et-Loire, 329 contrats ont été conclus en début juin, soit 39% d'un objectif annuel fixé à 871 contrats. La montée en charge se poursuit aiguillonnée par les services de l'Etat et je remercie d'ailleurs votre collectivité pour son plein engagement dans ce domaine, avec un effort global de 50 emplois.

-en second lieu, les contrats de génération qui s'adressent au secteur marchand et qui permettent de coupler l'insertion d'un jeune et le maintien d'un salarié plus âgé, pour assurer le transfert des savoir faire et des compétences. Les PME constituent la cible privilégiée de ces contrats de génération qui sont susceptibles aussi de faciliter les reprises d'entreprise dans le commerce, l'artisanat et l'agriculture. Applicable depuis quelques semaines, le dispositif commence à se déployer ; 50 contrats ont été signés en Saône-et-Loire jusqu'ici.

Au-delà de la politique de l'emploi, l'Etat s'efforce aussi de jouer son rôle dans l'accompagnement économique des projets de développement aux côtés des collectivités. Il le fait en suivant avec attention les procédures pour faire aboutir au plus vite les projets de création d'activités, comme cela a été le cas pour le projet Amazon. Il le fait aussi en apportant sa contribution aux coopérations dans une logique de filière d'excellence ou d'avenir, dans l'esprit des pôles de compétitivité. Je pense ici aux pôles d'excellence rurale, au soutien des filières agricoles de qualité mais aussi aux coopérations industrielles comme le projet mécateam cluster dans le secteur ferroviaire sur la communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

2. L'Etat agit également en faveur de **l'éducation et de la jeunesse** en Saône-et-Loire. C'est d'ailleurs l'une de ses missions tout à fait essentielles car elle prépare l'avenir du pays. Il le fait en collaboration avec le département pour les collèges, la région pour les lycées et l'enseignement supérieur et les communes pour le premier degré.

7 444 enseignants et personnels éducatifs encadrent pour la présente année scolaire 2012/2013 la scolarité de 94 977 élèves, sans compter l'enseignement agricole.

La Saône-et-Loire bénéficie, il faut le souligner, d'un taux d'encadrement par élève supérieur à la moyenne nationale, ce qui permet de maintenir un réseau assez dense d'écoles dans le secteur rural.

Pour la prochaine rentrée 2013/2014, en raison de la priorité donnée au secteur éducatif, le nombre d'enseignants sera sensiblement du même ordre, pour des effectifs scolaires globaux attendus en légère baisse, la situation étant naturellement variable selon les territoires.

Au plan national, une démarche de refondation de l'école a été engagée, vous le savez. Une loi d'orientation et de programmation sur l'école vient d'être adoptée. Dans cette démarche, un accent est mis sur l'enseignement primaire, sur les apprentissages fondamentaux et la citoyenneté, sur la formation des maîtres, sur la lutte contre le décrochage scolaire et l'orientation.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, elle concernera à la prochaine rentrée 17% de l'effectif scolaire et 87 écoles; les concours financiers de l'Etat dans le cadre du fonds dit d'amorçage aux communes de cette première vague représentent une enveloppe globale de 540 000 euros. L'essentiel des communes et groupements de communes appliqueront donc la réforme à la rentrée 2014. Un accompagnement de proximité sous l'égide des sous-préfets et des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale sera proposé aux collectivités en septembre prochain pour construire dans la concertation la plus ouverte les nouveaux rythmes éducatifs et les projets éducatifs territoriaux.

Pour terminer cette présentation rapide des priorités éducatives et de jeunesse, je voudrais mentionner quatre actions exemplaires des services de l'Etat dans le département :

-en premier lieu, le développement des usages numériques à l'école. 102 écoles rurales ont reçu un équipement adapté et 217 écoles un équipement sous forme de tableau interactif. L'Etat y a consacré une dépense de 900 000 euros. Ce programme fait écho aux démarches du même type mises en œuvre par le département pour équiper de manière numérique le réseau des collèges.

-en second point, la scolarisation des élèves en situation de handicap, qui progresse chaque année, et c'est bien normal, pour atteindre désormais 2659 élèves à la dernière rentrée. Une unité ULIS supplémentaire a été ouverte au collège Jacques Prévert de Chalon sur Saône, portant à 14 le nombre d'ULIS dans les collèges.

-dans un autre domaine, l'action engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire avec l'installation de plates-formes dans les arrondissements. Un groupe départemental que je

préside avec le directeur des services académique a été institué. 415 jeunes sont concernés dans le département et un suivi de la situation de chacun est assuré avec la volonté de leur apporter des réponses aussi précises et individualisées que possible.

-et, enfin, le service civique qui monte progressivement en puissance ; il a concerné en Saône-et-Loire 132 jeunes depuis le démarrage du dispositif.

3. Les services de l'Etat sont également mobilisés au service de la **sécurité de nos concitoyens** au sens le plus large du terme et du maintien de l'ordre républicain. S'agissant d'un domaine régalien par excellence, il serait surprenant que le préfet n'en parle pas. Assurer la protection des personnes et des biens est un devoir de l'Etat, en collaboration avec les autorités judiciaires et dans une relation de dialogue et de confiance avec les élus et la population.

Sans ordre républicain, c'est la loi du plus fort ou, parfois, ce qui n'est pas forcément mieux, du mieux positionné ou du plus fortuné, et c'est la porte ouverte à tous les intégrismes et tous les fanatismes. La République, dit-on souvent, c'est bien sûr la liberté, nous en sommes tous fiers, mais ce n'est pas la faiblesse.

Je suis pour ma part résolu sur ces questions en y consacrant le temps nécessaire et notamment en encourageant sur le terrain nos forces de l'ordre. Dans cette mission, j'ai la chance de pouvoir disposer à la tête des services de professionnels compétents et impliqués qui ne ménagent, ni leur peine, ni leur temps.

Mon rôle consiste plus particulièrement à favoriser la bonne complémentarité de tous, sans esprit de chapelle, et à favoriser l'élaboration d'une stratégie territoriale commune avec quelques priorités d'actions. Toutes les semaines, je réunis les principaux responsables des services de police et de gendarmerie pour décider avec eux des emplois prioritaires. Une fois par trimestre, je réunis un état-major de sécurité sous la présidence conjointe des deux procureurs de la République. La coopération en matière de lutte contre l'insécurité et les trafics s'élargit d'ailleurs à d'autres services de l'Etat, les douanes, les services fiscaux, l'Urssaf, dans le cadre d'un comité départemental anti-fraudes, dont l'action est axée sur la détection des fraudes sociales, documentaires et fiscales que le ministre en charge du budget souhaite développer.

Si l'on prend en compte les indicateurs globaux, c'est-à-dire le total des faits constatés à travers les plaintes enregistrées, la délinquance apparaît contenue en Saône-et-Loire qui reste un territoire somme toute paisible. Les faits constatés baissent de 2,21 % en 2012 après une hausse de 6,6 % en 2011, et le département figure dans le dernier tiers des départements en termes de criminalité générale.

Mais cet agrégat est un agrégat global qui recouvre des réalités très différenciées. Une analyse plus fine est nécessaire, et elle fait ressortir un certain nombre de tendances :

-d'abord, une orientation continue sur le long terme à la baisse des dégradations et des atteintes générales aux biens, comme dans l'ensemble du pays ;

-à l'inverse, une tendance de fond à la progression des violences entre les personnes, tout en ayant à l'esprit que de nombreux faits de cette nature n'étaient autrefois pas portés à la connaissance des services de police, alors qu'ils sont aujourd'hui mieux révélés, en particulier ceux qui concernent la sphère familiale ;

-autre tendance, une situation variable selon les années, des escroqueries dites économiques et financières, avec la préoccupation nouvelle de la criminalité sur Internet,

-quatrième tendance, depuis un an et demi environ, à l'instar de ce qui est constaté dans de nombreuses autres régions, une nette progression des cambriolages en particulier dans les résidences principales, alimentée par la hausse du cours de l'or, progression qui se concentre principalement autour des grands axes de circulation.

Face à cette évolution, la priorité du moment est bien la lutte contre les cambriolages. Un plan départemental Vigicambri 71 a été mis au point ; je l'ai présenté il y a quelques semaines. Il comprend un ensemble de dispositions associant prévention, dissuasion et répression, comme l'activation d'une cellule départementale anti-cambriolages, la généralisation des moyens de la police scientifique et technique, les opérations tranquillité vacances, la participation citoyenne ou bien encore le développement des opérations de contrôle sur le terrain, appuyées vous le constatez sans doute par des moyens aériens en tant que de besoin.

Les services sont également mobilisés dans la lutte contre les trafics de drogue avec une augmentation des prises lors des contrôles. Quelques belles affaires ont pu être solutionnées dernièrement.

Ils le sont enfin dans la lutte contre la cybercriminalité avec des personnels dédiés et formés de plus en plus nombreux qui mènent un travail de prévention, notamment dans les établissements scolaires.

Dans les moyens d'actions, les forces de l'ordre privilégient la présence dissuasive dans l'espace public, tant dans les secteurs urbains que dans les zones plus rurales.

Pour lutter contre l'insécurité, les services de l'Etat ont, bien sûr, besoin du concours de tous, et en particulier des maires lesquels disposent de pouvoirs de police administrative, et qui ont droit, en retour, de la part des forces de police et de gendarmerie, et des autorités préfectorales, à des informations régulières sur les problèmes rencontrés sur leurs territoires. Nous sommes très ouverts dans le département, c'est l'une des clés de la lutte contre l'insécurité, à cette coopération de qualité avec les maires. Cette collaboration est par exemple pour nous très utile en ce moment pour faire connaître au plus grand nombre les bonnes pratiques de prévention vis-à-vis des cambriolages; je pense en particulier aux personnes plus vulnérables comme les seniors.

Cette action répressive des services de l'Etat se double d'une action préventive. Celle-ci s'appuie sur les 14 conseils communaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance auxquels nous participons activement avec les autres acteurs. La lutte contre les violences familiales est un axe majeur de cette démarche, avec un volet de lutte contre les violences faites aux femmes particulièrement inadmissibles dans une société comme la nôtre ; à cet égard, je précise qu'un centre d'accueil pour ces publics vient d'ouvrir à Chalon sur Saône avec le soutien financier de l'Etat.



Plus généralement, dans le domaine de la protection des populations, je pourrais tout autant développer toutes les actions conduites dans le domaine de la sécurité civile, de la sécurité alimentaire, de la prévention des établissements du public, de la protection des consommateurs, de contrôle des centres collectifs pour mineurs, des installations classées pour la protection de l'environnement mais le temps me manque dans cet exercice forcément contraint pour faire ressortir toutes les facettes de nos responsabilités si diverses.

4. Je voudrais maintenant évoquer devant vous les **questions d'aménagement durable du territoire et le soutien à l'agriculture**, qui constituent des préoccupations communes aux acteurs publics du département.

Dans un département aussi diversifié que la Saône-et-Loire, il faut concilier en matière d'aménagement et de développement durable des préoccupations variées, trouver le bon niveau de coopération par rapport aux enjeux et bassins de vie, arbitrer au nom de l'intérêt général entre des intérêts parfois différenciés, voire des conflits d'usage, et trouver le bon équilibre entre les réponses à court terme et les enjeux à plus long terme. Ces questions nécessitent de plus en plus des efforts d'anticipation, de planification et de projection à moyen et long terme. Je sais que votre collectivité départementale y est sensible.

Pour ce qui concerne les services de l'Etat, je voudrais vous préciser en quelques mots les quelques sujets principaux, de nature très variable mais concernant l'organisation et le développement des territoires, sur lesquels nous travaillons en ce moment.

-d'abord, vous le savez tous, nous accompagnons activement la rationalisation de l'intercommunalité afin de disposer d'établissements publics de coopération intercommunale mieux dimensionnés au regard des enjeux, sans pour autant tomber dans le gigantisme. Un important travail a été conduit depuis deux ans par mon prédécesseur avec nombre d'entre vous. Cette démarche a été validée à la quasi unanimité lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 8 avril dernier. Les positions adoptées par la CDCI se sont traduites par 6 arrêtés de fusion de communautés de communes et 5 arrêtés d'extension de périmètre avant l'échéance fixée par la loi au 1<sup>er</sup> juin 2013. D'autres opérations se poursuivent en application de la procédure de droit commun. Au terme du processus, la Saône-et-Loire passera de 42 à 25 établissements publics de coopération intercommunale, ce qui représente un saut significatif.

Pour les EPCI et les collectivités concernés par les regroupements, une nouvelle étape s'ouvre, plus technique mais tout aussi essentielle, de préparation de la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles structures, au plan des compétences, de la gouvernance et du personnel avec le dialogue social correspondant. Les services de la préfecture et les sous-préfets sont à la disposition des collectivités pour les aider à aborder cette nouvelle phase.

-dans le domaine de la rénovation urbaine de plusieurs quartiers de nos villes, les services territoriaux de l'Etat, qui assurent la représentation de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), sont complètement impliqués depuis quelques années auprès des collectivités et des bailleurs sociaux dans 4 projets de grande ampleur concernant des quartiers urbains sur Autun, Chalon sur Saône, Mâcon et sur la communauté urbaine Le Creusot-Montceau. Au total, les projets qui sont à des stades variables de mise en œuvre représentent un volume global de dépense pour l'ensemble des partenaires de 420 millions d'euros sur la période contractualisée, dont environ 20% pris en charge par l'ANRU. Sur

chacun des sites, la transformation du cadre de vie est à la fois visible et significative. Le Conseil général est partenaire de cette politique.

Pour l'avenir, le ministre de la ville a annoncé son intention de concentrer les moyens au titre de la solidarité nationale sur un périmètre plus réduit de sites au plan national pour la prochaine génération des contrats. Une démarche va être conduite en ce sens.

-s'agissant des documents et démarches en matière de planification et d'urbanisme, l'activité des services de l'Etat est restée soutenue en 2012 avec 122 procédures suivies, à travers la révision et l'élaboration de nombreux plans locaux d'urbanisme. Deux EPCI se sont engagés dans la voie de plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui reçoivent notre appui le plus total ; ces territoires ont été retenus dans le cadre d'un appel à projets national. L'année 2012 a été marquée également par l'arrêt de trois périmètres de SCOT (l'Autunois-Morvan, le Chalonnais et la Bresse Bourguignonne) ; deux de ces territoires ont obtenu des financements spécifiques au titre de l'encouragement au lancement de SCOT ruraux. Nous souhaitons avec les collectivités concernées poursuivre ces démarches sur l'ensemble du département en application des orientations nationales ; les services de la direction départementale des territoires animent à ce titre un forum des SCOT pour partager sur les objectifs et les pratiques.

S'agissant enfin de l'agriculture, l'intervention de l'Etat se concentre sur les aides à l'installation (91 jeunes agriculteurs en ont bénéficié en 2012) et à la modernisation des exploitations (196 dossiers financés en 2012). Le fonds national des calamités agricoles a par ailleurs été appelé à intervenir en 2012 au titre de la solidarité nationale pour les remboursements au titre de la sécheresse 2011. 20 millions d'euros ont ainsi été versés à 3055 bénéficiaires.

Je précise que le département a été retenu dans son ensemble au titre des dernières intempéries du printemps 2013 caractérisées par de fortes pluies et des inondations, ce qui permet l'accès au fonds national des calamités pour les biens non assurables comme les prairies.

Je ne peux évoquer l'agriculture départementale sans faire référence au montant des aides au titre de la politique agricole commune (PAC) qui représentent en 2012 pour un département comme le nôtre 175 millions d'euros ; c'est donc dire l'importance des enjeux relatifs aux conditions de mise en œuvre de la réforme de la PAC qui sont en cours de discussion actuellement entre les Etats membres et les autorités européennes.

5. Enfin, 5<sup>ème</sup> et dernier point, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, l'Etat agit en faveur de la **cohésion sociale** dans les domaines de compétences qui lui restent reconnus par les lois et réglementations.

Dans cette matière, je me limiterai à citer quatre secteurs d'activités aussi différents que :

-l'hébergement d'urgence des personnes vulnérables et en grande précarité qui a mobilisé en 2012, 5, 6 millions d'euros. Désormais, un service intégré d'accueil et d'orientation gère le 115 et sert d'interface unique entre les personnes dans le besoin et les organismes et structures.

-l'accueil des demandeurs d'asile avec une augmentation des personnes accueillies dans les 245 places disponibles de nos centres. Nous venons d'ailleurs d'obtenir la création de

30 places supplémentaires dans le cadre d'un appel d'offres national pour mieux absorber la progression des sollicitations (3,3 millions d'euros auront été consacrés en 2012 à cette prise en charge).

-le logement social avec le financement en 2012 de 189 logements Plus et Plai et des interventions de l'ANAH au titre de la rénovation de l'habitat pour un total de 379 ménages concernés et près de 2,9 millions de crédits distribués. Le programme « habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique commence à monter en puissance.

-la prévention des expulsions locatives reposant sur des commissions de prévention, les CAPEX, et qui permettent de limiter le recours au droit au logement opposable. 83 saisines DALO ont été enregistrées en 2012 contre 72 l'année dernière.

Il y a derrière tous ces dispositifs des fonctionnaires impliqués qui atténuent les souffrances et les solitudes et méritent notre considération, mais je sais que le Conseil général est également en charge dans le domaine social de responsabilités de premier niveau ; nos équipes travaillent en concertation permanente.

## **Conclusion**

Avant de **conclure**, je voudrais vous remercier de m'avoir écouté aussi longuement.

Mon propos témoigne de la variété et de l'importance des services de l'Etat à vos côtés dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Je voudrais vous redire toute ma disponibilité et celle des agents de l'Etat pour faire progresser les dossiers au service de tous mais aussi vous remercier pour l'accueil très républicain que vous nous réservez, jour après jour, dans vos cantons et vos communes.

Dans la méthode suivie, vous l'avez compris, il n'y a qu'un maître mot : la coopération.

Cette coopération dans la clarté et le respect des compétences de chacun, est nécessaire dans la mise en œuvre des grandes politiques publiques car l'Etat a besoin du concours des collectivités pour les traduire dans les faits. Inversement, les collectivités ont besoin des compétences des services de l'Etat qui disposent, dans notre organisation unitaire, de prérogatives spécifiques qui n'appartiennent qu'à lui, notamment dans les domaines les plus régaliens et en matière d'utilité publique.

Cette coopération est bien celle qui a été mise en œuvre en place en Saône-et-Loire dans le domaine de la coopération intercommunale et de l'aménagement urbain des quartiers par exemple.

Cette coopération est bien celle que j'appelle de mes vœux ce matin, sur les questions prioritaires de l'emploi, de la sécurité et de l'éducation.

Cette coopération enfin, je crois que c'est là le plus important, est souhaitée par nos concitoyens qui attendent de leurs services publics locaux à la fois efficience, rationalisation et proximité.

Au-delà de nos différentes responsabilités, une mission commune nous rassemble en effet par-dessus tout, le service de notre pays.

Et je ne peux terminer mon intervention devant vous sans rappeler qu'il y a 70 ans jour pour jour, Jean Moulin, unificateur de la résistance française, était arrêté à Caluire près de Lyon, avant de subir son calvaire.

Afin de lui rendre hommage, je me rendrai ce soir à Melay sur le lieu où son avion venant de Londres et transportant également le général Delestraint et Christian Pinault a atterri dans la nuit du 19 au 20 mars 1943.

Jean Moulin est de ces exemples de dignité sauvegardée, de sens élevé de l'Etat, de courage pour la défense d'une certaine idée de la nation. Il demeure pour les préfets, sous-préfets et tous les serviteurs de l'Etat, une référence constante dans l'action et la réflexion.

C'est la raison pour laquelle ma femme et moi qui aurons le plaisir de vous recevoir à déjeuner dans un moment, avons décidé cette année de choisir le nom de résistants du département pour les tables du repas amical que nous partagerons.

Autour de Jean Moulin, ces hommes et ces femmes de l'ombre avaient pour nom Lucie Aubrac, Claude Rochat, Maurice Pagenel, André Jarrot, Bertie Albreht, Raymond Papet et bien d'autres encore.

Que leur magnifique exemple continue à inspirer nos actions pour mieux servir encore ensemble la Saône-et-Loire, le bien commun et notre République.

Je vous remercie de votre attention.